

LE PROJET

LE CHATEAU DE PORT MIOU

Le massif des calanques, étendu de Marseille à Cassis, constitue un écrin naturel entre terre et mer à proximité immédiate de la deuxième ville de France, aujourd'hui protégé par le Parc National des Calanques.

La calanque la plus orientale de toutes est celle de Port Miou, à Cassis. Elle abrite une zone de mouillage léger idyllique. Sur sa rive Nord, se trouve un château ancien qui héberge aujourd'hui la Capitainerie de Port Miou.



La calanque est marquée par l'exploitation des carrières depuis l'Antiquité. Le château lui-même a un lien fort avec cette activité puisqu'il servait, au 20ème siècle, de logement pour le personnel du dernier exploitant de la carrière, le belge Ernest Solvay.

Cette exploitation, de loin la plus importante connue par la calanque, a été créée en 1896 et fermée en 1981. Durant 85 ans, l'extraction de blocs de pierre a modelé le paysage : carrières, blocs de pierres, transport par la mer... Les roches servaient à l'obtention de la soude caustique, produit indispensable pour la fabrication du savon de Marseille mais aussi d'autres produits tels que la verrerie, la pâte à papier, le textile, mais aussi la pharmacie.

L'état actuel du château nécessite d'importants travaux (toiture, façades, planchers...) en vue de restaurer la bâtisse et préserver le Patrimoine culturel et historique de Cassis.

Dans le cadre de sa politique de territoire durable, la ville de Cassis s'associe à l'association Acta Vista et à la Fondation Face Sud Provence, pour la réalisation d'un Chantier Ecole du Patrimoine. Ensemble, elles réaliseront cet ambitieux projet, qui allie emplois sur le territoire, formation professionnelle qualifiante et restauration du patrimoine.

Programmée sur 3 ans, la restauration du Château de Port Miou servira de support pédagogique à l'opération réalisée par Acta Vista. Chaque année, 8 jeunes seront embauchés et formés en situation réelle de chantier, afin d'acquérir les gestes professionnels qui leurs permettront de se qualifier au titre professionnel de Maçon du Bâti Ancien, équivalent du CAP. Chaque jeune sera accompagné vers l'emploi durable par Acta Vista et la Fondation Face Sud Provence.

Ces travaux support de formation permettront de créer la Maison du Parc National des Calanques, porte d'entrée du parc avec un espace d'exposition et un centre d'étude des eaux souterraines. La Capitainerie, les Clubs Nautiques et le Bureau des Guides trouveront également leur place dans cet espace. Ce sont ainsi 280m² sur 3 étages et une terrasse qui seront restaurés et aménagés en trois ans, pour l'accueil de milliers de visiteurs chaque année.



Projet après restauration

BON DE SOUSCRIPTION

✓ **Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration du château de Port Miou et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours** et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Château de Port Miou Cassis ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous nous adresserons votre reçu fiscal :

NOM OU SOCIETE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

EMAIL :

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu **OU** de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune
OU de l'Impôt sur les Sociétés.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. **Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.**

- OU de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €).
Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. **Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.**

Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du Patrimoine PACA - Palais de la Bourse - CS 21 856 - 13 221 Marseille cedex 01

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier **organisme national privé indépendant** qui vise à promouvoir, la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions.

La Fondation du Patrimoine a pour but essentiel de **sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé**. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation.

3 moyens d'actions :

- ❖ **Le label** : Sous certaines conditions, ce label permet aux **propriétaires privés** de bénéficier de **déductions fiscales** incitatives pour des travaux extérieurs réalisés sur des édifices visibles de la voie publique
- ❖ **La souscription publique** : Elle permet de mobiliser le **mécénat populaire** en faveur de projets de sauvegarde du **patrimoine public ou associatif**
- ❖ **La subvention** : Liées au succès de souscriptions, elles constituent un outil supplémentaire permettant de soutenir **collectivités et associations**.

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale grâce à la présence de plus de 500 délégués et environ 60 salariés.

La Délégation Paca, depuis 2002 :

- ❖ 351 projets publics
- ❖ 2 200 000 € de dons collectés
- ❖ 17 900 000 € de travaux dans la région
- ❖ 2 400 emplois sauvegardés ou créés

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Remplissez le bon de souscription au verso et renvoyez-le-nous à l'adresse indiquée ci-dessous

Ou

Plus simple, plus rapide, plus sécurisé

- Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/30800

- Flashez ce QR code avec votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



L'installation d'une application QR code est nécessaire

CONTACT

Antenne de Marseille
Pour les départements 05,13, 83 et 84
Palais de la Bourse CS 21856
13 221 MARSEILLE Cedex 01
Tél : 04.91.39.56.70



Mail : pacamarseille@fondation-patrimoine.org
<http://www.fondation-patrimoine.org/fr/provence-alpes-cote-d-azur-21>



**Ensemble,
Sauvons le Château
de Port-Miou
CASSIS (13)**



1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt